

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la mission d'animation du « Cap'Orne - Maison des transitions et du Vivant », et la volonté d'y proposer des animations à destination du grand public,

Vu la décision du Président n°DP2025-53 en date du 02 décembre 2025 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de l'exposition « Les Grands Prédateurs » avec l'Association LorEEN – 9 rue Saint-Martin – 54700 PONT-A-MOUSSON, représentée par sa Présidente, Madame L'HEUREUX Christine, du 22 janvier 2026 au 23 mars 2026,

Considérant le souhait du Syndicat de prolonger l'exposition jusqu'au 27 mars 2026,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de modifier l'article 2 de la décision du Président n° DP2025-53 en date du 02 décembre 2025, comme suit :

« **Article 2 :** que la convention concerne la mise à disposition de l'exposition « Les Grands Prédateurs » qui sera présentée au public au Cap'Orne du 22 janvier 2026 au **27 mars 2026** (Exposition « Chat sauvage » + Exposition « Lynx boréal » + Exposition « Loup gris ») »

Article 3 : que les autres dispositions restent inchangées

Rombas, le 17 décembre 2025

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20251217-DP2025-63-AU
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025